



**Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)
FORMULAIRE 4
CLAUSES MODIFICATRICES
(Articles 27 ou 177)**

1 - Dénomination sociale actuelle

2 - Numéro de société

 -

3 - Les statuts sont modifiés de la façon suivante : (notez que plus d'une section peut être complétée)

A : La dénomination sociale est modifiée pour :

B : La province ou le territoire au Canada où est situé le siège social est modifié pour :

Pour compléter ce changement, un formulaire 3 - Changement d'adresse du siège social **doit** accompagner les clauses modificatrices.

C : Le nombre d'administrateurs de la société est modifié pour : (pour un nombre fixe, indiquez le même nombre dans les deux cases)

Nombre minimal

Nombre maximal

D : Autres changements : (p. ex., aux catégories d'actions, aux restrictions sur le transfert des actions, aux limites imposées aux activités commerciales ou à toutes autres dispositions que la LCSA autorise à insérer dans les statuts) **Veillez spécifier.**

4 - Déclaration

J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant autorisé de la société.

Signature : _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____ Numéro de téléphone : _____

Note : Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).



Instructions FORMULAIRE 4 CLAUSES MODIFICATRICES

**Déposer cette demande par l'entremise de notre Centre de dépôt en ligne (corporationscanada.ic.gc.ca)
ou papier coûte 200 \$**

Vous fournissez des renseignements exigés par la LCSA. Il est à noter que la LCSA et la *Loi sur les renseignements personnels* permettent que de tels renseignements soient divulgués au public. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049.

Rubrique 1

La dénomination sociale actuelle se trouve dans les statuts de la société ou dans « Recherche d'une société de régime fédéral » sur le site Web de Corporations Canada.

Rubrique 3

Toute modification apportée aux statuts de la société doit satisfaire aux exigences de l'article 27 ou 177 de la LCSA.

A : Dans le cas où la modification comporte un changement de dénomination sociale (ou dans le but d'ajouter une version française ou anglaise), la nouvelle dénomination sociale doit satisfaire aux exigences des articles 10 et 12 de la LCSA et de la partie 2 des règlements. Les clauses modificatrices doivent être accompagnées d'un Rapport Nuans de recherche de dénominations, dont la date remonte à quatre-vingt-dix (90) jours ou moins avant la date de réception par Corporations Canada des clauses modificatrices. Si une dénomination numérique est demandée en guise de dénomination sociale, elle sera assignée, sans un Rapport Nuans de recherche de dénominations, en vertu du paragraphe 11(2) de la LCSA.

D : Utiliser cette rubrique pour modifier d'autres dispositions des statuts (p. ex., catégories d'actions, restrictions quant au transfert d'actions, restrictions quant aux activités de la société ou toutes autres disposition décrite dans les statuts). Indiquez clairement que la modification consiste à ajouter, à supprimer, à remplacer ou à changer une disposition des statuts actuels et identifiez les articles, les alinéas ou les sous-alinéas que vous modifiez.

Si l'espace prévu est insuffisant, veuillez joindre une annexe.

Rubrique 4

Ce formulaire doit être signé par un administrateur ou un dirigeant autorisé de la société.

Inclure dans votre demande

- Un rapport Nuans de recherche de dénominations si on demande un changement de dénomination sociale. Un rapport Nuans de recherche de dénominations n'est pas requis si on demande une dénomination numérique (p. ex., 123456 Canada Inc.)
- Un Formulaire 3 - Changement d'adresse du siège social, si un changement de province ou de territoire où le siège social est situé ou lorsqu'il y a un changement dans l'adresse du siège social
- Un Formulaire 6 - Changement concernant les administrateurs, lorsqu'il y a un changement concernant les administrateurs
- Les frais de 200 \$, payables par carte de crédit (American Express, Visa ou MasterCard) ou par chèque libellé au nom du Receveur général du Canada

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consulter le site Web de Corporations Canada (corporationscanada.ic.gc.ca) ou téléphonez sans frais (au Canada) le **1-866-333-5556** ou (de l'extérieur du Canada) le **(613) 941-9042**.

Envoyez les documents :

Par courriel : IC.corporationscanada.IC@canada.ca

Par la poste : Corporations Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5